



CHARTRE
D'ENGAGEMENTS

VERRE

100%

Solutions

VERRE

100%

Solutions

La France s'est engagée dans la transition d'un modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » vers un modèle plus circulaire de l'économie. Ce profond changement de paradigme implique de repenser et d'innover sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Il demande la mobilisation de chacun dans la durée pour mieux produire, mieux consommer et mieux gérer les déchets. Cette ambition est partagée par tous les acteurs de la chaîne de valeur du verre (verriers, metteurs en marché et distributeurs).

Imperméable, neutre, inerte, transparent et préservant les propriétés organoleptiques, le verre d'emballage est un matériau de référence pour l'industrie alimentaire et non-alimentaire ainsi que pour les consommateurs.

Pionnier du recyclage, recyclable à 100% et à l'infini, le verre a toute sa place dans le cadre d'une économie circulaire. Notre vision en tant qu'acteurs de la chaîne de valeur du verre est d'accélérer et de mobiliser tous les leviers pour que jamais le verre ne devienne un déchet. C'est l'objectif de cette charte « **Verre, 100% solutions** ».

La charte d'engagements structure une dynamique de progrès continu, acte des engagements concrets et mesurables et instaure un mécanisme de suivi transparent et régulier. Au soutien du tri, du réemploi et du recyclage, elle s'inscrit au cœur de la stratégie de la Feuille de Route Economie Circulaire et des objectifs du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

NOS ENGAGEMENTS

ATTEINDRE 90% D'EMBALLAGES EN VERRE COLLECTÉS POUR RECYCLAGE D'ICI 2025. TENDRE VERS 100% D'EMBALLAGES EN VERRE COLLECTÉS POUR RECYCLAGE À HORIZON 2029

LE CONSTAT

La collecte en tonnage du verre progresse de manière régulière et permet d'atteindre aujourd'hui un taux de recyclage de **87% pour les emballages ménagers**¹ (et de **78%**² sur l'ensemble du gisement).

Cette dynamique de progrès est portée par un partenariat étroit et pérenne avec les collectivités territoriales dans une logique de proximité : en moyenne le verre parcourt 260 km¹ pour être collecté et recyclé en boucle fermée en France. Le calcin est aujourd'hui la première matière première des verriers et permet de préserver les ressources naturelles, d'économiser de l'énergie et de limiter les émissions de CO₂.

Cependant, 10 kg en moyenne de verre⁴ par an et par habitant se retrouvent dans les ordures ménagères résiduelles et le gisement du verre hors-domicile, estimé à plus de 350 000 tonnes, est insuffisamment capté.

Notre ambition collective est de tendre vers 100% de verre collecté pour recyclage à horizon 2029 grâce à la densification des points d'apport volontaire et à un saut de performance sur le verre consommé hors-domicile. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, nous nous engageons sur un objectif intermédiaire de 90% de verre collecté pour recyclage, sur l'ensemble du gisement verre, d'ici 2025 contre 78% actuellement.

LE PLAN D'ACTION

- ▶ Mettre en œuvre grâce au partenariat entre les collectivités territoriales et CITEO et ADELPHÉ, un plan verre visant à **accroître le nombre de points d'apport volontaire en vue de couvrir 100% des zones sous équipées** dans les territoires et en particulier les centres urbains afin de développer la collecte.
- ▶ **Développer la collecte des emballages en verre**, dans le cadre de l'extension de la REP emballages à la consommation hors foyer à compter du 1er janvier 2021⁵, **avec un schéma opérationnel combinant le SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) et la logistique retour notamment par des distributeurs grossistes en boisson.**
- ▶ Soutenir **les initiatives de collecte innovantes.**
- ▶ **Poursuivre les efforts d'éco-conception et d'allègement des emballages.**

¹ Chiffres clés du recyclage des emballages ménagers, CITEO, 2018

² Source ADEME, 2017

³ Source CITEO

⁴ Source CITEO

⁵ Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, article 8

MOBILISER CHACUN POUR FAIRE DU GESTE DE TRI UNE ÉVIDENCE AU QUOTIDIEN

LE CONSTAT

Ancré dans le quotidien des Français depuis 45 ans, le geste de tri du verre est le plus pratiqué. Néanmoins, des écarts perdurent selon l'âge ou entre les zones urbaines et rurales. 60% des Français déclarent trier systématiquement le verre ⁶. Il est donc urgent de mobiliser chacun des acteurs en vue d'inscrire le geste de tri du verre dans une pratique quotidienne, systématique et utile.

LE PLAN D'ACTION

- ▶ Réaliser **une étude diagnostic du verre résiduel dans les OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) afin de caractériser le gisement existant et cibler géographiquement les actions à mener.
- ▶ Associer, en lien avec les collectivités territoriales, le geste de tri du verre à **une cause citoyenne ou de proximité**.
- ▶ Lancer **des campagnes de communication nationales et territoriales, notamment en lien avec les collectivités territoriales et avec le secteur de la consommation hors domicile**, sur le geste de tri du verre.

SOUTENIR LE RÉEMPLOI LÀ OÙ IL EST PERTINENT

LE CONSTAT

Le réemploi concerne de nombreux emballages, notamment auprès des établissements de service à table ou dans certains territoires. En termes de déchets évités, cela représente plus de 200 000 tonnes ⁷ sur les 3 millions de tonnes de verre mis en marché chaque année (hors bocaux alimentaires et gisement GMS) soit une économie de près de 7 % d'emballages.

A cela s'ajoutent 260 000 tonnes ⁷ de déchets évités grâce à la mise en marché de 17 millions de fûts métalliques consignés réemployables vendus chaque année.

Soit au total 460 000 tonnes ⁷ de déchets d'emballages en verre évités grâce au réemploi.

De nombreuses initiatives émergent par ailleurs autour de la vente en vrac ou des recharges qui étendent le réemploi à de nouveaux usages.

⁶ Observatoire du geste de tri, Ipsos 2018
⁷ Source FNB

Le réemploi n'a pas vocation à devenir universel en raison des conditions à respecter pour que le système soit écologiquement vertueux (périmètre géographique, poids des contenants, taux de retour, nombre de réutilisations, consommation d'eau)⁸, des impératifs de santé publique et de sécurité des consommateurs, et des contraintes logistiques et économiques. En tenant compte de ces conditions, les signataires s'engagent à promouvoir le réemploi là où il est pertinent⁹, notamment dans les circuits locaux de distribution afin de minimiser les impacts liés aux transports, auprès des établissements de service à table et à soutenir les projets innovants.

LE PLAN D'ACTION

- ▶ Créer en partenariat avec l'ADEME, **un Observatoire du Réemploi afin d'étudier les conditions de développement et de mise en œuvre du réemploi en vue de définir une trajectoire de croissance.**

- ▶ Tester et si possible développer **des modèles de réemploi lorsque ces derniers sont adaptés au produit.**

- ▶ **Promouvoir et soutenir l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par CITEO et l'ADEME qui proposent de soutenir des projets permettant de :**
 - ✓ **Faire progresser la performance environnementale des dispositifs de réemploi existant : éco-conception des emballages, de la collecte, du transport et de la logistique, du lavage.**
 - ✓ **En respectant les conditions précitées, faire émerger de nouvelles solutions de réemploi du verre : autre conditionnement que la bouteille, autre secteur que la boisson.**

GOVERNANCE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS

Un Comité de suivi associant les signataires de la présente charte, l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile sera en charge de suivre la mise en œuvre des engagements qu'elle formalise. Il permettra de rendre compte de sa bonne avancée et des résultats obtenus au regard des engagements pris.

Il assurera :

- ▶ Le suivi de l'avancée des travaux en vue de l'atteinte des objectifs fixés,
- ▶ Le suivi du ralliement d'éventuels nouveaux signataires,
- ▶ La mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation et de reporting,
- ▶ L'échange et la diffusion de bonnes pratiques.

⁸ Étude des systèmes de collecte des emballages ménagers pour réemploi ou réutilisation en France, ADEME, Octobre 2018 « *Les résultats issus de ces travaux d'évaluation montrent l'intérêt d'un fonctionnement à l'échelle régionale de ces dispositifs pour des produits locaux et consommés localement* ».

⁹ La consigne pour réemploi doit afin d'être pertinente environnementalement prendre en compte, selon les critères de l'ADEME : la distance parcourue par l'emballage, son taux de retour et le nombre de réutilisations.



CHARTRE VERRE 100% *Solutions* D'ENGAGEMENTS

CETTE CHARTE EST PORTÉE PAR :

LES PRODUCTEURS DE VERRE :

Fédération des Industries du Verre

LES ÉCO-ORGANISMES :

ADELPHE

CITEO

LES COLLECTIVITÉS :

AMF (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité)

LES METTEURS EN MARCHÉ :

ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires)

BDF (Brasseurs de France)

BRF (Boissons Rafrâichissantes de France)

FEDALIM (Fédération des industries agroalimentaires)

FFS (La Fédération Française des Spiritueux)

FFVA (Fédération française des Vins d'Apéritifs)

FIAC (Fédération des industries des aliments conservés)

FICT (Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viandes)

FNCG (La Fédération des Industries des Corps Gras)

L'ALLIANCE 7 (La Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée)

MEMN (Maison des Eaux Minérales Naturelles)

SNFS (Syndicat français des sirops)

SNTC (Syndicat National des Transformateurs de Cidricoles)

UMVIN (Union des Maisons et Marques de Vin)

UNIJUS (Union Nationale Interprofessionnelle des Jus de Fruits)

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTANT LES DISTRIBUTEURS :

FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution)

FNB (Fédération Nationale des Boissons)

GNI (Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie et de La Restauration)

PERIFEM (Association technique du commerce et de la distribution)

UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie)